



*A l'attention de Monsieur le Ministre Willy Borsus*

Cambron-Saint-Vincent, le 13 février 2022

Monsieur le Ministre,

Nous faisons suite à l'intervention de Mme Bekolo lors de son audition au Parlement Wallon ce mardi 1<sup>er</sup> février 2022.

Quelle ne fut pas notre surprise en effet d'entendre un discours diamétralement opposé à celui qu'elle avait tenu devant nous le mardi 25 janvier en présence de notre invité Me Schneider, de vos collaborateurs et de vous-même.

Mais avant d'aborder ce point, revenons tout d'abord sur ces derniers 18 mois. Les citoyens ont fait preuve de courage et d'audace pour s'opposer à ce projet de la Boucle du Hainaut et à une multinationale monopolistique, mais également s'attaquer à un dossier tentaculaire. Les citoyens ont fait preuve de persuasion et de pédagogie pour soulever les foules et rallier les politiques locaux. Les citoyens ont fait preuve de diplomatie pour instaurer le dialogue. Enfin, les citoyens ont fait preuve de créativité et d'intelligence collective pour proposer une solution alternative constructive, qui plus est face à un projet dont les besoins sont mal définis et les objectifs tronqués voire pollués par des arguments financiers.

#### Quant à la présentation de Mme Bekolo du 25 janvier 2022

Lors de sa présentation devant les représentants de REVOLHT ce 25 janvier entre 17 et 19h, Mme Bekolo a soutenu que notre proposition était envisageable sur le plan technique, mais requerrait la réalisation d'études complémentaires qui sortaient du cadre du mandat que vous lui aviez confié.

Plus précisément, elle a expliqué que la proposition que nous avons envisagée (proposition REVOLHT n°1), basée sur un schéma de REVOLHT issu de son rapport, ne fonctionnerait pas avec les points d'injection qui y sont repris.

Pour autant, elle a reconnu, après que nous lui ayons expliqué qu'elle ne devait pas voir la solution REVOLHT comme une solution définitive mais plutôt comme un concept, que la proposition REVOLHT n°2 était techniquement réalisable, mais que celle-ci devait néanmoins



être étudiée plus avant et que, pour cela, il faudrait donc effectuer des études plus poussées qui prendraient, de son avis, plus de 6 mois.

Mme Bekolo a encore ajouté qu'Elia était à même de réaliser ces études complémentaires, si vous décidiez de les ordonner (seul Elia détient en effet les données pour pouvoir le faire).

Des conclusions similaires sont, pour rappel, reprises en page 35 de sa synthèse (document intitulé « Synthèse du rapport d'expertise pour les choix technologiques retenus par ELIA pour la réalisation du projet de liaison électrique à haute tension dit « Boucle du Hainaut », Octobre 2021).

Plusieurs bourgmestres qui ont assisté à la présentation de Mme Bekolo entre 19 et 21h le 25 janvier nous ont confirmé par courriels les propos que celle-ci leur a tenus, à savoir que le concept de REVOLTH, dans sa deuxième proposition, est parfaitement envisageable, mais que les points d'injection proposés par REVOLTH devaient néanmoins être étudiés plus avant à la lueur de données qu'elle ne possède pas.

On notera encore que lors de sa présentation du 25 janvier 2022, Mme Bekolo s'est principalement attelée à nous expliquer les rudiments des concepts de planification et de stabilité des réseaux électriques. L'objet de cette réunion n'était toutefois pas celui-là, mais de justifier la position avancée par Elia selon laquelle, prétendument, la seule solution envisageable serait de projeter une ligne 100% aérienne en courant alternatif. Or, sur ce point, la présentation de Mme Bekolo du 25 janvier 2022 confirme ce que nous pensions depuis le départ, à savoir qu'une ligne souterraine en courant continu est également réalisable, sous la seule réserve de mener des études plus approfondies en vue d'en identifier les points d'injections.

#### Quant à la présentation de Mme Bekolo du 1<sup>er</sup> février 2022

Ce 1<sup>er</sup> février, Mme Bekolo a soutenu l'inverse devant la Commission du Parlement de Wallonie, à savoir que la solution envisagée par REVOLHT n'était pas réalisable, reprenant l'exemple d'un nageur qui souhaiterait traverser l'Atlantique pour rallier la Belgique au départ du Québec.

Sa présentation était uniquement axée sur une démonstration de la non-pertinence de la solution REVOLHT. Pour illustrer ses propos, elle ne s'est toutefois basée que sur le schéma de la proposition REVOLHT n°1, faisant ainsi fi de la proposition REVOLHT n°2.



Mme Bekolo n'a que très peu abordé les résultats de sa contre-expertise et a conclu, sans autre explication et de manière assez brutale, que la seule solution envisageable et faisable techniquement était la solution proposée par Elia, à savoir une ligne 100% aérienne en courant alternatif HVAC.

Du reste, à l'appui de sa présentation du 1<sup>er</sup> février 2022, Mme Bekolo a curieusement utilisé de nouveaux slides, totalement différents du support présenté lors de notre réunion du 25 janvier 2022. En effet, le 25 janvier, Mme Bekolo a fait une restitution des résultats de sa contre-expertise en parcourant et faisant défiler, devant nous à l'écran, les pages de son rapport. Le 1<sup>er</sup> février, Mme Bekolo a utilisé un support informatique complètement différent, à savoir des slides concoctés pour les besoins de sa cause. Cette présentation du 1<sup>er</sup> février n'était nullement une restitution des résultats de son étude mais bien une attaque ciblée servant à démonter la proposition REVOLHT n°1.

#### Quant aux incohérences et contradictions de Mme Bekolo

Comment une volte-face aussi rapide est-elle possible ? Les citoyens s'en interrogent, ainsi que les politiques locaux, et les avocats et journalistes qui suivent le sujet. En effet, comment Mme Bekolo a-t-elle pu, en 6 jours, réévaluer entièrement la faisabilité et l'investissement que représente notre alternative alors que, selon ses dires, de telles études de planification prennent plusieurs mois et requièrent, pour pouvoir être menées à bien, des données exclusivement détenues par Elia et qui ne lui ont pas été communiquées ? Aurait-elle reçu un avenant à son mandat de votre part ? Mme Bekolo nous ayant suffisamment rappelé son expertise en réseaux électriques HVAC aérien et non en HVDC enterré, ses nouvelles avancées sont-elles basées sur de nouvelles données ou études dont nous n'aurions pas connaissance ?

Avez-vous reçu des informations complémentaires de la part d'ELIA, alors que nous restons de notre côté sans réponse de leur part depuis le 29 octobre dernier ? Ou auprès d'industriels du secteur reconnus pour leur expertise en réseaux HVDC, tels que Hitachi ou Siemens ? Seriez-vous au courant d'informations dans ce sens ?



Monsieur le Ministre, cette BdH est devenue un sujet politique, comme le soulignait l'UMons dans ses conclusions. Un sujet politique explosif si l'on n'y prend pas garde, qui rassemble et mobilise au-delà de la Wallonie, avec Ventilus.

Devant autant de contestations citoyennes, devant l'attente du rapport du Cabinet Tellier sur les ondes électromagnétiques, devant 95% d'avis négatifs ou neutres avec réserves émis par les instances que vous avez consultées, devant autant d'arguments techniques déployés par REVOLHT, devant l'absence de réponse d'ELIA suite à la présentation de notre alternative le 29 octobre dernier alors que vous considérez dans votre lettre au Bourgmestre d'Ath, M. Bruno Lefebvre, qu'elle est un élément indispensable à votre prise de décision, devant une telle promotion des réseaux en courant continu HVDC par ELIA en dehors de nos frontières, une seule issue reste possible : forcer ELIA, et plus particulièrement leurs ingénieurs spécialisés en réseaux électriques HVDC, à réaliser les études de planification et de stabilité qui engageront la Wallonie et la Belgique pour plusieurs dizaines d'années, et feront de notre pays une interconnexion HVDC maillée qui sera la norme en Europe à l'avenir.

Devant autant d'éléments partagés avec vous depuis des mois et résumés ci-avant, dire oui à ELIA reviendrait à un déni de démocratie et un manque de transparence.

Nous comptons aujourd'hui, plus que jamais, sur votre correction et nous vous demandons de répondre à nos interrogations avant de prendre votre décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Raphaël Hannoir

Président

Marie Reman

Administrateur

Frédéric Groulard

Administrateur